



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge

19329142



Déposé
01-08-2019

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/08/2019 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0731783143

Nom :

(en entier) : Alliance Internationale pour la Défense des droits et de libertés

(en abrégé) : AIDL

Forme légale : Association sans but lucratif

Adresse du siège : Rue des Colonies 11

1000 Bruxelles

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

TITRE II : LE BUT SOCIAL

L'Alliance Internationale pour la défense des Droits et des Libertés (AIDL) est une organisation Non Gouvernementale (ONG) qui travaille de façon indépendante et transparente.

L'organisation

Art. 4 : L'association a pour but de :

- Surveiller et promouvoir les droits et les libertés dans le monde et ☐ ouvrir dans la surveillance des violations et poursuivre les auteurs des exactions et les auteurs de crimes de guerre et crimes contre l'humanité ;
 - Travailler sur le renforcement du niveau de sensibilisation aux droits civils et juridiques et promouvoir le rôle des femmes et protéger les militants et les journalistes ;
 - Aider à réhabiliter les réfugiés et les victimes de violations et ceux qui ont fui les conflits et les guerres afin de les réinsérer dans la société ;
 - Veiller à établir et répandre la paix, la solidarité et le rapprochement dans le monde entre les différentes cultures, religions et peuples ;
 - Lutter contre l'extrémisme et le terrorisme et toutes les formes de violence, d'oppression et de discrimination raciale ;
 - Favoriser la diffusion des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et toutes les lois, conventions et pactes internationaux qui garantissent les droits légitimes de tous les êtres humains ;
 - Développer et sensibiliser le grand public vis-à-vis de leurs droits civils et juridiques par divers moyens ;
 - Promouvoir et établir le développement, les valeurs de la démocratie et le principe de transparence.
- « depuis Juillet 2017, le statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies « ECOSOC ».

[...]

L'Assemblée Générale de 15 Juillet 2019 désigné comme administrateurs :

- AL SHAMI Mohamed - 5 Avenue d'Oradour-sur-glane - 94380 Bonneuil-sur-Marne – France – né le 12/12/1971 au Yémen .
- Lutumba Ndoy Amina - Bruxelles Akkerstraat 25 Schepdaal, 1703 – Belgique - né le 19/12/1980 en Belgique ABruxelles .

Le Conseil d'administration élu a confié à l'unanimité à Monsieur AL SHAMI Mohamed, 5 Avenue d'Oradour-sur-glane 94380 Bonneuil-sur-Marne, France, né le 12/12/1971 au Yémen le mandat de gestion journalière de l'association conformément à l'article 24 de ses Statuts.